



JACQUEMINOIS

Volume 15, numéro 7, 11 août 2023

MOT DU CONSEIL

Chers citoyens(nes),

Les inondations du 21 juillet dernier resteront assurément gravées dans la mémoire collective. J'aimerais utiliser cette tribune pour remercier la rapidité d'intervention de nos pompiers et nos employés de travaux publics, leur rapidité d'intervention aura assurément permis de réduire l'impact de cet évènement. J'aimerais aussi souligner la force des liens dans notre belle municipalité, notamment l'entraide entre voisins que j'ai pu constater tout au long des événements et même après. Il y a vraiment de quoi être fier d'être Jacqueminois, nous avons une collectivité avec le cœur sur la main.

De tels évènements nous portent à réfléchir sur les causes et les moyens mis en place pour intervenir. Bien entendu, nous avons fait face à une situation complètement extraordinaire pour notre région. Nous souhaitons que ce type de phénomène météorologique ne se reproduise pas. Toutefois, nous trouvons important d'entamer une réflexion à ce sujet et nous vous présenterons la conclusion de celle-ci prochainement.

Le vendredi 25 août prochain, venez célébrer avec nous la fin de l'été. Notre équipe du comité des loisirs vous a préparé un beau programme, épluchette de maïs local, spectacle de musique country, danse et feux d'artifices. Ce sera une belle occasion de continuer de tisser des liens serrés entre nous et de fêter une dernière fois avant le retour à l'école et la routine.

Également, le lendemain, samedi 26 août, nous aurons les portes ouvertes de la caserne de pompiers. Venez rencontrer notre équipe dévouée, c'est une journée pour toute la famille. Vous pourrez grignoter tout en découvrant le métier de pompier et vous sensibiliser à la sécurité collective.

Bon mois d'août,

Etienne Brunet
Maire de Saint-Jacques-le-Mineur

*Prenez note que l'hôtel de ville sera fermé le lundi 4 septembre 2023
dans le cadre de la fête du travail*

DOSSIERS GREFFE ET AFFAIRES PUBLIQUES

Nouveaux règlements adoptés

Règlement numéro SE-902 relatif à l'utilisation des parcs, aux nuisances ainsi qu'au maintien de la paix et du bon ordre

Règlement numéro SE-903 relatif à l'occupation du domaine public

Les règlements sont disponibles sur le site internet de la municipalité ou sur demande au bureau municipal.

La prochaine séance du conseil aura lieu le mardi 22 août 2023 au 119, rue Renaud à 19 h. Les séances sont diffusées en simultané sur la plateforme zoom et l'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube et le site internet.

DOSSIERS TAXATION ET FINANCES

Rappel paiement des taxes

Le quatrième et dernier versement doit être payé au plus tard le **7 septembre 2023**. Des intérêts annuels de 12% sont cumulables à compter de la date d'exigibilité du paiement.

Remboursement camp de jour

Lorsque la municipalité offre un camp de jour local, le conseil municipal autorise le remboursement d'un montant de 6 \$ par jour, par enfant, pour un maximum de 240\$ par enfant par année;

- L'activité doit avoir été tenue dans l'année fiscale courante;
- Le remboursement ne s'applique qu'aux enfants de 5 à 12 ans, mais peut inclure les enfants de 4 ans s'ils ont déjà fréquenté la maternelle;
- L'activité doit s'être tenue en période estivale;
- Les preuves de fréquentation (factures) doivent être déposées avec le formulaire de remboursement disponible sur le site internet de la municipalité ou sur demande à la municipalité au bureau municipal avant la fin du mois de septembre de l'année courante.

Voici le lien du formulaire à remplir : https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/wp-content/uploads/2023/01/2023_remboursementcampdejour.pdf

DATE LIMITE : 30 septembre 2023

ÉPLUCHETTE DE FIN D'ÉTÉ

 SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

maïs, grillades & feux d'artifice
avec spectacle country de

DERIK BROSS
COUNTRY MUSIC

25 AOÛT 2023
263 RTE ÉDOUARD VII

ÉPLUCHETTE DÈS 16H30
SPECTACLE À 20H00

Invitation au PARC SAFARI

PARC SAFARI



La MRC des Jardins-de-Napierville, les maires et mairesses, vous invitent à visiter le Parc Safari.

Un prix d'admission exclusif a été négocié avec le Parc et la Fondation des amis du Parc Safari pour les résidents du territoire et leurs invités voyageant dans un même véhicule. Le conducteur du véhicule devra présenter une preuve de résidence sur le territoire de la MRC à la billetterie ainsi que copie de la lettre d'invitation.

Valide jusqu'à la fin de la saison estivale 2023!



Voici le lien pour la lettre d'invitation : https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/wp-content/uploads/2023/07/2023_billet_invitationparcsafari.pdf

La maison des jeunes a besoin de vos dons

Les jeunes sont toujours à la recherche de dons (jeux de société, jeux vidéos, équipements sportifs, livres, équipement de cuisine). Ceci leur permettra de faire de nouvelles activités créatives.

Également, ils aimeraient avoir un coin musique et un coin pour faire de l'art plastique. Si vous avez de l'équipement pour ces deux types d'activités, faites-nous signe!



Mdj St-Jacques <https://www.facebook.com/profile.php?id=100091340263753>

263, route Édouard VII, Saint-Jacques-le-Mineur

loisirs@sjlm.ca



DOSSIERS COMMUNAUTAIRES

Bénévole recherché

Bénévole de Saint-Jacques-le-Mineur recherché pour transport et accompagnement médical.

Le bénévole doit accompagner des gens à leurs rendez-vous médicaux avec son véhicule. Les dépenses (essence et usure du véhicule) sont remboursées.

Pour informations contactez Chantal Labrie au service d'action bénévole Au cœur du jardin, point de service de Napierville.

☎ 450 245-7868

@ sabanp@hotmail.ca



VENTE DE SACS
119, rue Renaud

Trois formats disponibles
7\$ 15\$ et 25\$

JEUDI 17 août
14 h à 17 h
VENDREDI 18 août
18 h 30 à 21 h

Bibliothèque Saint-Jacques-le-Mineur

89, rue Principale

Rappel : La bibliothèque est fermée les samedis pour la période estivale, soit du 3 juin au 9 septembre inclusivement.

Horaire estivale

Lundi	13 h à 16 h	18 h 30 à 20 h 30
Mercredi	13 h à 16 h	18 h 30 à 20 h 30
Vendredi	13 h à 16 h	



* NOTEZ QU'AUCUN JEU EMPRUNTÉ DOIT SE RETROUVER DANS LA CHUTE À LIVRES. VOUS DEVEZ VENIR LES PORTER LORS DE HEURES D'OUVERTURE OU ENCORE LES LAISSER À LA MUNICIPALITÉ (91, rue Principale).



Rencontre parents/bébés

Début : tous les mardis dès le 5 septembre

Heure : 9 h 30 à 11 h 30

Où : 89, rue Principale

Venez partager, échanger, discuter avec d'autres parents. La bibliothèque dispose maintenant d'une table à langer et des jouets pour bébés bien désinfectés.

Courez la chance de gagner un panier cadeau pour bébé.

Inscription obligatoire et gratuite : <https://www.eventbrite.ca/e/billets-mamanbebe-673892609937>



Méditation et aromathérapie

Quand : dimanche le 24 septembre

Heure : 13 h 30

Où : 119, rue Renaud (salle du conseil)

PAR FRANCINE ST-PIERRE

Méditation : La méditation est un entraînement de l'esprit qui nous transforme de l'intérieur, tout comme l'exercice transforme le corps de l'extérieur. La méditation permet de développer l'attention, l'équilibre émotionnel, l'altruisme, la paix intérieure et améliore grandement la santé physique.

Lors de la conférence, Francine St-Pierre répond aux questions sur la méditation et l'expérience d'une méditation de 15 à 20 minutes avec un retour sur celle-ci pour terminer.

Aromathérapie : Il s'agit de l'utilisation des huiles essentielles à des fins thérapeutiques. Son action est multiple. La conférence est un bref survol du bienfait et des pratiques de l'aromathérapie. Comment les choisir, comment les utiliser et ce qu'elles peuvent offrir.

Madame St-Pierre présentera sur place plusieurs huiles essentielles, des diffuseurs ainsi que des recettes pour des problèmes courants : rhume, grippe, douleurs musculaires et troubles du système nerveux (agitation, insomnie, etc.)

Inscription obligatoire et gratuite : https://www.eventbrite.ca/e/billets-meditation-et-aromatherapie-673861236097?fbclid=IwAR2mCJmtJeQP5li429eNI93jjAhjPJWz7QAMsID9WOq6DcQB00G_jeNR8i4

Programmation automne 2023

MULTI SPORT enfants

Remplir formulaire d'inscription

Responsable : 7 Sports Activités Sportives

LIEU : Gymnase de l'école (115, rue Renaud)
2 à 5 ans : 17 h 30 à 18 h 15 (maximum 16 enfants)
6 à 12 ans : 18 h 15 à 19 h 15 (maximum 16 enfants)
10 SÉANCES les **lundis** du 18 septembre au 27 novembre (pause le 9 octobre)
Tarif : 120 \$

Sports: Soccer, Cricket, Basketball, Kin-ball, Ringuette, Football, Pickleball et +

DANSE COUNTRY POP

Remplir formulaire d'inscription

Responsable : Danny Beauregard

Facebook : B.D. Country Pop
Énergisant et passionné venez découvrir ou pratiquer vos pas de danse sous un rythme country,

LIEU : Centre communautaire (119, rue Renaud)
Débutant : 19 h à 20 h
Novice et intermédiaire 20 h à 21 h
13 SÉANCES les **lundis** du 18 septembre au 11 décembre
Tarif : 130 \$

CLUB DE TRICOT

Se présenter à l'activité

Responsable : Noémie Harton

Que vous soyez plus tricot, crochet, courte-pointe, broderie ou autre ; joignez-vous à nous!

LIEU : Bibliothèque (89, rue Principale)
Pour tous : 18 h à 20 h
Tous les **mardis**
Tarif : GRATUIT

BADMINTON

Se présenter à l'activité

Responsable : Jérémie Raymond

Joute de badminton pour le plaisir!

LIEU : Gymnase de l'école (115, rue Renaud)
Pour tous
Heure : 19 h à 21 h
14 SÉANCES les **mardis** du 12 septembre au 12 décembre
Tarif : GRATUIT

COURS D'ART 10 à 13 ans

Remplir formulaire d'inscription

Responsable : Ian Legwen

Ce cours s'adresse à tout jeune intéressé à développer sa créativité par le biais du dessin, du collage, de la peinture, de l'objet 3D, ... Les activités se veulent pédagogiques tout en étant ludiques.

LIEU : Centre communautaire (119, rue Renaud)
HEURE : 18 h à 19 h
14 SÉANCES les **mardis** du 12 septembre au 12 décembre
Tarifs : 120 \$
(Les participants doivent apporter une trousse de base (crayon mine, efface, ciseau, règle, colle, aiguisoir, cahier de croquis, crayon de couleurs, crayons feutres). Le reste du matériel sera fourni.)

COURS D'ART Adultes

Remplir formulaire d'inscription

Responsable : Ian Legwen

Viens développer ta créativité et ton sens de l'observation en réalisant des projets inédits ! L'art de la composition, le mélange des couleurs, le maniement des pinceaux et beaucoup plus...

LIEU : Centre communautaire (119, rue Renaud)

Heure : 19 h à 21 h

14 SÉANCES les **mardis** du 12 septembre au 12 décembre

Tarif : 150 \$ (achats extra requis)

YOGA

Remplir formulaire d'inscription

Responsable : Tralala Yoga

Cours de yoga accessible à tous, travaillant le corps et l'esprit par des postures, des respirations et des relaxations. On y explore les postures de base du yoga afin d'apporter force, souplesse et mobilité au corps.

LIEU : Centre communautaire (119, rue Renaud)

Pour tous

Heure : 17 h 45 à 18 h 45

14 SÉANCES les **mercredis** du 13 septembre au 13 décembre

Tarif : 100 \$

BASKETBALL

Se présenter à l'activité

Responsable : Jérémie Raymond

Partie de basketball entre citoyens et amis!

LIEU : Gymnase de l'école (115, rue Renaud)

Pour tous

Heure : 19 h à 21 h

14 SÉANCES les **mercredis** du 13 septembre au 13 décembre

Tarif : GRATUIT

MISE EN FORME

Remplir formulaire d'inscription

Responsable : Orange Santé

Venez bouger en famille, plaisir, rire et dépense énergétique sont au rendez-vous.

Cours monté sur mesure selon VOS besoins d'entraînement.

Guidé et animé par un kinésologue spécialiste du mouvement, ce cours est adapté à ceux qui désirent commencer l'entraînement bien encadré, sans douleur et sans blessure.

LIEU : Centre communautaire (119, rue Renaud)

Pour tous

Heure : 19 h à 20 h

12 SÉANCES les **jeudis** du 21 septembre au 7 décembre

Tarif : 140 \$

STRETCHING

Remplir formulaire d'inscription

Responsable : Orange Santé

Profitez de 60 minutes d'étirements et de renforcement pour diminuer les tensions musculaires, augmenter votre mobilité articulaire et améliorer votre posture. Ce stretching est excellent pour diminuer la douleur et renforcer les muscles profonds. Peu importe votre condition, on vous attend !

LIEU : Centre communautaire (119, rue Renaud)

Pour tous

Heure : 20 h à 21 h

12 SÉANCES les **jeudis** du 21 septembre au 7 décembre

Tarif : 140 \$

Bonne nouvelle! Pour la session d'automne 2023, la tenue des activités est garantie! Inscrivez-vous dès maintenant pour participer.

Vous trouverez le formulaire d'inscription à compléter au verso de cette page, ainsi qu'en version téléchargeable au www.sjlm.ca.





SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

programmation automne 2023

Activité(s)

- MULTI SPORT enfants 120\$
- DANSE COUNTRY POP 130\$
- COURS D'ART 10 à 13 ans 120\$
- COURS D'ART Adultes 150\$
- YOGA 100\$
- MISE EN FORME 140\$
- STRETCHING 140\$

Total :

Réservé à l'administration

NOM COMPLET	
Téléphone	
Courriel	
Adresse	

MODES DE PAIEMENT :

EN PERSONNE À L'HÔTEL DE VILLE, LES MODES DE PAIEMENT SUIVANTS SONT ACCEPTÉS : ARGENT COMPTANT, DÉBIT OU CHÈQUE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ. VOUS POUVEZ AUSSI TRANSMETTRE UN CHÈQUE (AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ) ET LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION À L'HÔTEL DE VILLE PAR LA POSTE OU LE DÉPOSER DANS LA CHUTE À COURRIER AU 91, RUE PRINCIPALE.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT :

Si le remboursement est demandé avant le début de l'activité, un remboursement du montant d'inscription total sera émis. Si le remboursement est demandé dans les 3 jours ouvrables suivant le début de l'activité, un remboursement de la moitié du montant de l'inscription sera émis.

Aucun remboursement ne pourra être émis après cette date, sauf dans les cas suivants : (1) la Municipalité annule l'activité (2) sur présentation d'un billet d'un médecin. Le remboursement sera calculé au prorata des cours restants à la session.

***Restez à l'affût, les inscriptions et le paiement en ligne seront bientôt disponibles.**

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Nouveaux résidents

Pour tout connaître sur la gestion des matières résiduelles, consultez le Guide! Il contient des renseignements sur les collectes et les écocentres de Compo-Haut-Richelieu. De plus, un calendrier détachable se trouve à l'intérieur.

Le Guide et le calendrier de collectes sont disponibles en ligne à compo.qc.ca/collectes. Vous pouvez aussi faire une demande pour recevoir la version papier par la poste en téléphonant au 450 347-0299 ou en récupérer à l'hôtel de ville directement.

Le gazon reste à la maison

Connaissez-vous l'herbicyclage? C'est simple : il suffit de laisser vos retailles de gazon au sol après la tonte. Simple et facile à intégrer à ses habitudes (rien à faire!), l'herbicyclage permet d'enrichir la pelouse d'un engrais naturel et riche en azote et en eau.

À l'aide d'une tondeuse munie d'une lame déchiqueteuse bien affilée, tondez la pelouse régulièrement pour conserver une hauteur de gazon d'environ sept (7) centimètres. Dans un délai de 24 à 48 heures, les retailles de gazon auront disparu.

Les conseil de BRUN'O Lebac

En été, la chaleur et l'humidité peuvent transformer votre bac brun en charmante auberge pour vers blancs.

Comment les prévenir?

- Emballer les résidus alimentaires
- Garder au congélateur les résidus de viande dans un papier compostable jusqu'à la collecte
- Placer le bac à l'ombre entre les collectes

Comment s'en débarrasser?

- Asperger le bac avec un mélange de vinaigre et de sel dilué dans de l'eau.
- Après la collecte, garder le bac ouvert afin que les oiseaux se nourrissent.
- Bien laver le bac vide.

Pour d'autres conseils sur BRUN'O Lebac, visitez www.brunolebac.ca

Collectes à venir en 2023 :

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Mardi	Chaque semaine d'avril à décembre
Gros rebuts non valorisables	14 septembre	Chaque mois

Aussi : Aucun surplus collecté en dehors des bacs roulants.

R Récupération

C Compostage

D Déchets

 Gros rebuts non valorisables

✓ = matelas, divan, tapis, toiles

⊘ = meuble de bois, toilette, etc.

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
		1 C	2	3 D 🚧	4	5
6	7 C	8	9	10 R	11	12
13	14	15 C	16	17 D	18	19
20	21 C	22	23	24 R	25	26
27	28 C	29	30	31 D		

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5 C	6	7 R	8	9
10	11	12 C	13	14 D 🚧	15	16
17	18	19 C	20	21 R	22	23
24	25	26 C	27	28 D	29	30

DOSSIER TRAVAUX PUBLICS

Travaux de rapiéçage des accotements de la route Édouard VII

Dans la semaine du 14 août, l'équipe Marcil procèdera comme l'an dernier, à des travaux de rapiéçage des accotements de la route Édouard VII, vers l'intersection avec la route 219 à la limite du territoire avec Saint-Cyprien de Napierville.

Il n'y aura aucune restriction à la circulation durant les travaux, mais la prudence est toujours de mise sur nos routes, particulièrement lors de travaux routiers.

Travaux de pavage et de correction de la chaussée de la rue du parc de maisons mobiles Landry

Dans la semaine du 14 août, l'équipe Marcil procèdera à des travaux de pavage et de correction de la chaussée sur une partie de la rue du parc de maisons mobiles Landry.

La circulation sera maintenue en alternance. Les travaux devraient être complétés au plus tard le 18 août, à moins d'inconvénients météorologiques retardant leur réalisation.

On vous invite à la collaboration et à la prudence durant les travaux routiers.

Travaux chemin du Ruisseau par le MTQ

Le chemin du Ruisseau sera fermée à la circulation pour réaliser des travaux sur un ponceau de la route. Les travaux auront lieu entre le chemin Ruisseau-des-noyers et chemin du Clocher (précisément à environ 450 mètres au sud du chemin du Clocher) du 15 au 24 août.

Merci de prévoir vos déplacements en conséquence.

Finalisation et fermeture de la route Édouard VII

Considérant qu'il reste encore des travaux à finaliser sur la route Édouard VII au niveau de la Carrière Demix (47, route Édouard VII), le pavage des ponceaux se feront au courant de la semaine du 14 août. Les dates exactes restent à déterminer selon la météo. Il est donc important de noter qu'il y aura un chemin de détour pour réacheminer la circulation via le chemin Saint-Philippe Nord pour une durée de 2 jours.

! Puisque la municipalité a déclaré la situation d'urgence au ministère de la Sécurité publique (MSP), tous les citoyens touchés par les inondations du 21 juillet peuvent présenter une demande de réclamation via le site du MSP en recherchant : [Aide financière pour propriétaires et locataires sinistrés](#) | !

[Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](http://Gouvernement du Québec (quebec.ca))

DOSSIER SÉCURITÉ PUBLIQUE

Suite aux récentes inondations du 21 juillet 2023, nous souhaitons vous rappeler quelques consignes essentielles en cas de sinistre.

Lorsque vous faites face à une situation d'urgence nécessitant une assistance immédiate, comme les inondations que nous avons vécues, nous vous prions de composer le 911 plutôt que d'appeler directement à la caserne des pompiers. Il est important de comprendre que dans de telles circonstances, il y a de fortes chances que le service d'incendie soit déjà sur le terrain, mobilisé pour aider ceux qui en ont besoin. Par conséquent, les appels directement à la caserne risquent de ne pas être pris en compte rapidement, voir de ne pas être entendus du tout. En contactant directement le 911, vous vous assurez d'obtenir une réponse rapide et d'avoir accès aux ressources appropriées dont vous avez besoin en cas d'urgence. Ce numéro d'urgence est spécialement conçu pour gérer de telles situations, et les opérateurs sont formés pour coordonner efficacement l'aide nécessaire.

Votre sécurité et celle de votre communauté sont notre priorité absolue. En suivant cette procédure, nous pourrions mieux coordonner les secours et apporter une aide rapide et efficace à tous ceux qui en ont besoin. Restons solidaires et préparés face aux sinistres en respectant ces consignes essentielles.

Prenez soin de vous et de vos proches.

PORTES OUVERTES DE LA CASERNE

SAMEDI 26 AOÛT

10 H À 15 H

DJ ZAK

JEUX GONFLABLES

DÉMONSTRATION
DE DÉSINCARCÉRATION

AUTOPOMPIX

NOURRITURE

VISITE DES CAMIONS

PRIX À GAGNER

ET BIEN PLUS!



OFFRE D'EMPLOI



TRÉSORIER OU TRÉSORIÈRE POSTE PERMANENT, TEMPS PLEIN SERVICE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE :

Le trésorier travaille en étroite collaboration avec le directeur général et greffier-trésorier afin d'assurer une saine gestion des finances de la municipalité. Cette personne doit bien comprendre les principes de la fiscalité municipale pour être en mesure de répondre aux questions des citoyens à cet effet, mais aussi assumer un rôle-conseil de premier plan en matière budgétaire. Le titulaire du poste gère la totalité du budget municipal, y compris les emprunts, l'amortissement des actifs et les demandes de subventions conformément aux obligations prévues dans le Code municipal du Québec (C-27.1).

DESCRIPTION DES TÂCHES :

- Veille à la production des paies pour le personnel et les élus, au paiement des déductions à la source, des cotisations syndicales et de tout autre versement tel que les congés, les banques, les maladies, etc.
- Assure la gestion comptable liée au paiement de fournisseurs, à la perception de taxes ou de revenus, au suivi du budget, à la conciliation bancaire, etc.
- Produis le rôle de perception des taxes annuellement et en assure le suivi, incluant la production de la liste des immeubles en vente pour taxes;
- Collabore à la production des états financiers, du programme triennal d'immobilisations, des demandes de subventions, des prévisions budgétaires et de tout autre document comptable ou rapport financier exigé dans le cadre de ses fonctions;
- Assure les responsabilités et devoirs attribués au trésorier par les différents codes et articles de Loi en vigueur;
- Gère les liquidités de la municipalité, y compris les différents fonds réservés pour obtenir la meilleure rentabilité et refléter la vision du conseil;
- Vois au développement, à l'évaluation et à l'amélioration des services offerts sous sa responsabilité;
- Planifie et rédige les règlements d'emprunt, de taxation et de taxe spéciale ou leur modification au besoin;
- Agis à titre de personne-ressource et émet des recommandations en matière de finance et de trésorerie auprès de la direction, du conseil municipal ou de la population, incluant la préparation de documents d'appui;

Exécuter toute autre tâche requise afin d'assumer les responsabilités reliées à ce poste ou demandées par son supérieur immédiat.

EXIGENCES DU POSTE :

- Détenir un diplôme de formation professionnelle ou universitaire en administration, comptabilité, finance ou autre domaine connexe;
- Être membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés (un atout);
- Maîtriser la législation québécoise, ainsi que les méthodes et pratiques courantes relatives à la fiscalité municipale;
- Posséder trois (3) à cinq (5) ans d'expérience pertinente dans un poste similaire;
- Être familier avec les logiciels de la suite Microsoft Office;
- Être familier avec les logiciels de la suite PG, particulièrement Accès Finances;
- Posséder une bonne maîtrise de la langue française écrite et parlée.

COMPÉTENCES RECHERCHÉES :

- Autonomie, polyvalence et jugement;
- Rigueur et respect des échéanciers;
- Tact et entregent;
- Avoir une facilité à communiquer tant oralement que par écrit en français;
- Gestion efficace du temps et des priorités;
- Savoir composer avec le stress et les imprévus.

SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX :

- Poste syndiqué offrant des conditions de travail avantageuses prévues à la convention collective en vigueur;
- Temps plein, permanent à 37 heures/semaine réparties du lundi au vendredi;
- Lieu de travail au bureau municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, avec possibilité d'effectuer du télétravail;
- Salaire de 28,79 \$ à 35,99 \$ de l'heure, établi selon la convention collective en vigueur, échelon à déterminer selon l'expérience;
- Bonification à venir pour 2023 et indexation annuelle.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent soumettre leur curriculum vitae et une lettre de motivation;

Comité de sélection :

Par courriel : dg@sjlm.ca

Par la poste : Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0

Seuls les candidats retenus seront contactés.

La municipalité souscrit au principe d'égalité des chances d'emploi. Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 27 juin 2023, le Conseil municipal a adopté les deux règlements suivants:

1-RÈGLEMENT NUMÉRO 1209-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1200-2018 (OMNIBUS PHASE 3)

L'objet de ce règlement est d'apporter au règlement de zonage en vigueur les modifications suivantes :

- Ajouter certains liens de parenté éligibles pour les logements intergénérationnels;
- Établir une méthode d'inclusion des mezzanines et des combles dans le calcul du nombre d'étage d'un bâtiment;
- Prohiber les garages en sous-sol;
- Modifier les normes d'implantation des clôtures, haies et murets par rapport à la limite d'emprise publique;
- Modifier les normes d'implantation des constructions accessoires sur des terrains d'angle;
- Modifier la superficie maximale de l'ensemble des bâtiments accessoires sur un terrain d'usage autre que résidentiel;
- Modifier les normes des abris pour automobile attenants à un garage autonome;
- Modifier les normes de superficie et de hauteur de porte des remises;
- Modifier la distance d'implantation des patios;
- Modifier la méthode de calcul de superficie des pavillons de jardin lorsqu'ils sont attenants à un autre bâtiment;
- Modifier les normes des bâtiments accessoires pour les usages autres que l'habitation;
- Modifier les normes des conteneurs de matières résiduelles;
- Modifier les normes sur l'entreposage extérieur accessoire aux usages autres que l'habitation;
- Modifier certaines normes de stationnement hors-rue et des entrées charretières;
- Abroger l'autorisation d'abattage d'arbres pour remise en culture à l'intérieur d'un périmètre urbain;
- Abroger les normes sur la protection des rives et du littoral qui sont maintenant contenues à la réglementation provinciale applicable;
- Abroger les normes d'entrées charretières spécifiques aux postes d'essence;
- Modifier les normes sur les maisons mobiles et les parcs de maisons mobiles;
- Modifier les normes sur les constructions et équipements accessoires dans un projet intégré résidentiel;
- Permettre les usages d'habitation unifamiliale isolée dans la zone ID-15 et adopter les normes inhérentes d'implantation et de caractéristiques du bâtiment principal;
- Modifier les normes d'implantation des maisons mobiles dans la zone ID-15.

2-RÈGLEMENT NUMÉRO 2201-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2200-2018 (OMNIBUS)

L'objet de ce règlement est d'apporter au règlement de lotissement les modifications suivantes :

- Ajouter une condition que toute opération cadastrale ait fait l'objet d'un permis de lotissement avant d'être déposé au service du Cadastre du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec;
- Ajouter une condition de conformité aux règlements d'urbanisme préalablement à la réalisation d'une opération cadastrale;
- Ajouter une précision sur les terrains exemptés de l'application du fonds de parc lors d'une opération de subdivision créant un lot constructible;
- Ajouter des exemptions sur l'application du fonds de parc pour les terrains situés en zone agricoles;
- Réviser la procédure de calcul des frais de fonds de parc;
- Abroger des dispositions imposant une superficie maximale d'un lot à l'intérieur d'un périmètre urbain;
- Ajout d'une prohibition d'enclavement pour un lot sur lequel se situe un bâtiment principal.

Ces règlements sont en vigueur depuis l'émission du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville le 13 juillet 2023 et sont disponibles pour consultation en communiquant au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au: amenagement@sjlm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 11 août 2023

Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière